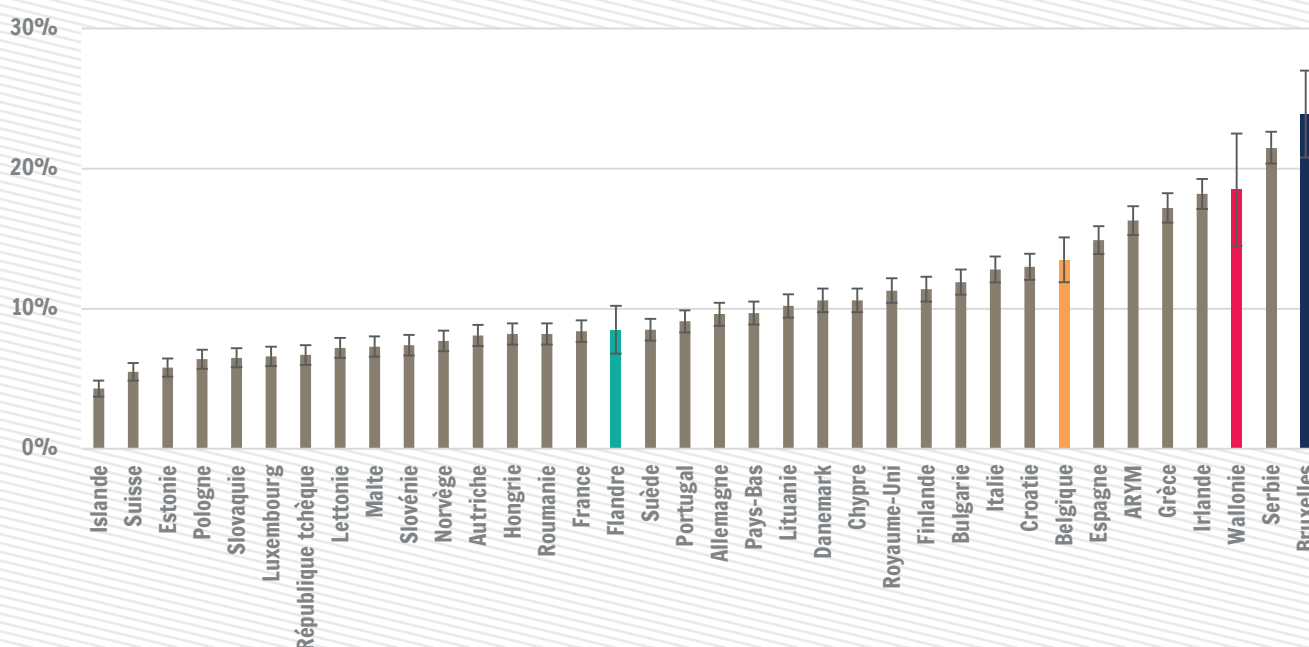


# Taux de très faible intensité de travail

## 18,5%

En Wallonie, 18,5 % des moins de 60 ans vivaient dans des ménages à très faible intensité de travail

Taux de très faible intensité de travail dans les pays européens et les régions belges



Sources : SILC 2016 et 2017 ; Calculs : IWEPS (régions et Belgique) et Eurostat (pays européens)

NB : pour les pays européens, les chiffres proviennent de SILC 2016. Les intervalles de confiance pour les pays européens sont indiqués à titre indicatif et calculés sans prise en compte du plan de sondage.

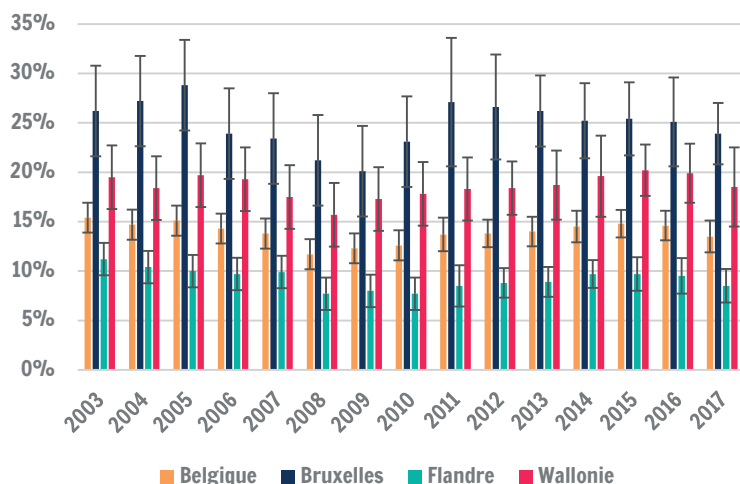
La très faible intensité de travail correspond aux personnes vivant dans des ménages dont l'intensité de travail est inférieure à 0,2. Cette dernière est définie comme la proportion de mois travaillés au cours de l'année civile précédant l'enquête par membre du ménage âgé de 18 à 59 ans, à l'exception des étudiants âgés de moins de 25 ans. Les ménages qui ne comprennent que des enfants, des étudiants de moins de 25 ans et/ou des personnes de 60 ans et plus ne sont pas inclus dans le taux de très faible intensité de travail. Les mois travaillés à temps partiel sont pondérés par le temps de travail de l'emploi actuel. Notez que le taux est calculé en ne prenant compte que de la population de moins de 60 ans.

Étant donné que le taux de très faible intensité de travail est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base de SILC 2017, le taux de très faible intensité de travail se situait entre 14,5 % et 22,5 %.

Par rapport aux autres pays européens, la Wallonie présente un taux de très faible intensité de travail très important. Cela s'explique par le fait que le taux d'emploi en Wallonie est assez bas en comparaison aux autres pays. Notons que cette position extrême contraste avec un niveau de pauvreté absolue plutôt médian (cf. fiche taux de privation matérielle sévère) et de faibles inégalités de revenus (cf. fiche coefficient de Gini).

# Taux de très faible intensité de travail

## Évolution du taux de très faible intensité de travail en Belgique et dans les régions belges



On observe d'importantes différences entre régions. La Wallonie a un taux de très faible intensité de travail (environ 20 %) plus élevé que la Flandre (environ 10 %), mais plus faible que Bruxelles (environ 25 %). Ces différences, qui renvoient aux différences de taux d'emploi entre régions, sont stables au cours du temps. Pour l'ensemble des régions, on observe une légère diminution jusqu'en 2008 (qui décrit la situation de l'emploi en 2007), suivie d'une légère augmentation (peut-être liée à la crise économique), mais ces variations ne sont pas statistiquement significatives.

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS et Eurostat (jusque 2010)  
NB : Les intervalles de confiance avant 2011 sont approximatifs

## Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. Ici, l'objectif est de prendre en compte les personnes qui vivent dans des ménages exclus du marché du travail, parce que l'éloignement de l'emploi accroît fortement le risque de pauvreté. Comme pour le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté), le laps de temps d'une année civile est pris en compte pour ne pas comptabiliser les situations temporaires. Il en résulte néanmoins des difficultés méthodologiques, comme la mesure du temps partiel et le décalage entre l'année d'enquête et l'année de référence.

## Pertinence et limites

Par rapport au taux d'emploi ou au taux de chômage, cet indicateur considère le ménage comme l'unité fondamentale. Cet indicateur ne mesure donc pas la situation des individus sur le marché du travail. Il n'est donc pas adéquat pour appréhender les inégalités de genre. Contrairement au taux de chômage, l'intensité de travail ne distingue pas l'inactif du demandeur d'emploi inoccupé. On ne différencie pas les différentes situations de non-emploi (chômage, formation, pause carrière, responsabilités familiales, invalidité, maladie...) à l'exception des personnes âgées de plus de 59 ans et des étudiants de moins de 25 ans.